

Séance 29 Juillet 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt-neuf du mois de juillet à 20h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes à Belmont-sur-Rance, sous la présidence de Madame Monique Aliès, Présidente.

Présents : Monique ALIES, Bernadette BOULANGER, Albert BOUSQUET, Jean-Louis CABANES, Hélène CHICO ROS, Franck COUDERC, Séverine DRESSAYRE, Michelle FONTANILLES, Jean-Louis FRANJEAU, Philippe GIGANON, Michel LEBLOND, Eva LE CHARPENTIER, Jean MILESI, Viviane RAMONDENC, Patrick RIVEMALE, Jean-Philippe SABATHIER, André SERIN, Michèle SICARD, Anne-Claire SOLIER, Cyril TOUZET

En tant que délégué suppléant, était présent : Michel SIMONIN

Excusés ayant donné un pouvoir : Bernard ARNOULD à Anne-Claire SOLIER, Claude CHIBAUDEL à Cyril TOUZET, Gérard DRESSAYRE à Cyril TOUZET, Éric HOULES à Jean-Philippe SABATHIER, Jean-François ROUSSET à Patrick RIVEMALE, Bernard ROUVE à Jean-Louis CABANES, Richard SLEIZAK à Jean-Louis FRANJEAU, Marc TOURRET à André SERIN, Patrice VIALA à Michelle FONTANILLES, Michel WOLKOWICKI à Viviane RAMONDENC

Absents excusés : Sophie CANTALOUBE, Alain CONDOMINES, Jean-Luc JACQUEMOND, Guy SALES, Jean-Claude TOUREL

Absents : Sophie CANTALOUBE, Alain CONDOMINES, Jean-Luc JACQUEMOND, Guy SALES, Jean-Claude TOUREL

Date de la convocation : 23 juillet 2021

Madame la Présidente énonce les pouvoirs.

Le quorum atteint, la séance est ouverte.

Désignation d'un secrétaire de séance : Patrick RIVEMALE

Ordre du jour :

- Approbation du Procès-Verbal de la séance de Conseil Communautaire du 24 juin 2021,
- Délibération pour avenant à la mission programmatrice pour la restructuration de l'EHPAD de Brusque,
- Portage de repas : création d'un local de préparation + garage – ADMR Belmont,
- Point de vue sur la RD 999, commune de Pousthomy,
- Projet de création d'un local (rangement matériels intercommunal) – école de foot Rance et Rougier,
- Centre de Loisirs « Le coin des copains » - avenants à intervenir :
 - Lot N°1 : Plâtrerie – Carrelage – Isolation – SARL CAUMES ET FILS,
 - Lot N°4 : Menuiseries intérieures et extérieures – MENUISERIE JÉRÔME PUECH,

- Construction MSP Camarès – avenants à intervenir :
 - Lot N°1 : Terrassements – VRD – Voiries – SAS GUIPAL,
 - Lot N°2 : Terrassements – Maçonnerie – Gros-Œuvre – PRIEU JEAN-FRANCOIS,
 - Lot N°6 : Menuiseries intérieures – GARRIGUES CHRISTOPHE,
 - Lot N°8 : Chauffage – Ventilation – Plomberie – Sanitaire – CVC PBS et Lot N°9 : Électricité – Éclairage – CFO CFA : EBNETER CEDRIC,
- Marché de travaux écomusée de Montaigut : avenant de prolongation du délai d'exécution,
- Projet de règlement pour les demandes de subvention des associations,
- Point sur la démarche CTG,
- Décision modificative n° 1 pour le budget général,
- Délibération pour intégration sur le budget principal, des résultats budgétaires du budget annexe ZA de Saint-Pierre (consécutivement à la clôture),
- Ressources humaines,
- Questions diverses.

Approbation du Procès-Verbal de la séance de Conseil Communautaire du 24 juin 2021

❖ **24 juin 2021** : approuvé à l'unanimité.

Délibération pour avenant à la mission programmiste pour la restructuration de l'EHPAD de Brusque

Madame la Présidente rappelle la nécessité d'envisager la restructuration de l'EHPAD de Brusque. Afin de mener à bien la réflexion sur ce projet, une consultation en vue de l'attribution d'une mission de programmation architecturale concernant la construction d'un EHPAD sur la commune de Brusque a été lancée.

Vu la délibération n° 20210225_023 en date du 25 février 2021 attribuant la mission de programmation architecturale concernant la construction d'un EHPAD sur la commune de Brusque à **VITAM INGENIERIE**.

Madame la Présidente fait part des conclusions de l'étude de faisabilité du site de Saint-Thomas :

- SC 1 : Réhabilitation du pensionnat avec extension sur l'emprise de base :
 - Le scénario 1 n'est pas satisfaisant car le projet est dense, en hauteur et peu fonctionnel,
- SC 2 : Déconstruction de l'extension du pensionnat, réhabilitation du bâtiment d'origine, construction d'une extension :
 - Le scénario 2 répond mieux aux attentes fonctionnelles, mais reste problématique pour l'organisation des unités de vie, et le travail du personnel,
- SC 3 : Modification de la carte communale permettant d'envisager la construction d'un EHPAD neuf sur la parcelle 612 :
 - Le scénario 3, construction neuve, est aussi contraint car en R+2 du fait de la partie importante grevée par la zone inondable.

Le comité de pilotage indique que les scénarios proposés, optimisant au mieux les terrains mis à disposition, ne sont pas porteurs et auront du mal à recueillir l'adhésion totale des acteurs : collectivités, résidents, personnels. Les scénarios confirment la difficulté de réutilisation de l'ancien pensionnat, comme la construction sur le terrain partiellement inondable.

Compte tenu de ce qui précède, Madame la Présidente indique la nécessité de la réalisation d'une étude de faisabilité complémentaire concernant le projet de restructuration de l'EHPAD de Brusque. Deux nouveaux sites seront proposés à l'étude, les délais du rendu de l'étude seront prolongés.

Pour cette dernière, l'offre de VITAM INGENIERIE est de 4 590,00 € H.T. soit 5 508,00 € T.T.C..

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** l'avenant à la mission de programmation architecturale concernant la restructuration de l'EHPAD de Brusque,
- **APPROUVE** l'offre de VITAM INGENIERIE pour un montant de 4 590,00 € H.T. soit 5 508,00 € T.T.C.,
- **DONNE** tous pouvoirs à sa Présidente pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.

Portage de repas : création d'un local de préparation + garage – ADMR Belmont

Madame la Présidente présente au Conseil Communautaire le projet de construction d'un local au profit de l'ADMR sur le site de la MSP de Belmont-sur-Rance. Ces travaux permettront de doter l'association d'un équipement essentiel à son bon fonctionnement comprenant :

- Un office de conditionnement des repas au profit des bénéficiaires ;
- Un vestiaire pour les agents ;
- Un garage au profit du véhicule de portage.

Madame la Présidente présente le plan de financement prévisionnel ainsi que l'échéancier :

DEPENSES		RECETTES	
Désignations	Montant HT	Désignations	Montant HT
Travaux	72 539,60 €	ETAT DETR	24 761,88 €
Maitrise d'Œuvre Bureau étude Mission SPS	10 000,00 €	Conseil Régional FRI	21 000,00 €
		Conseil Départemental	20 634,90 €
		Autofinancement	16 142,82 €
TOTAL HT	82 539,60 €	TOTAL HT	82 539,60 €

L'échéancier proposé prévoit :

Travaux préparatoires :

Janvier 2022

Démarrage travaux :

Février 2022

Fin de travaux :

3^{eme} trimestre 2022

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** le projet de travaux de construction d'un local ADMR pour le portage des repas / Site MSP – Belmont-sur-Rance,
- **VALIDE** le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,
- **VALIDE** l'échéancier présenté ci-dessus,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à lancer l'appel d'offres,
- **DÉCIDE** de solliciter le soutien de l'ETAT au titre de la DETR,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à effectuer toutes les démarches nécessaires pour solliciter les subventions auprès des différents financeurs,
- **DONNE** tous pouvoirs à sa Présidente pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.

Point de vue sur la RD 999, commune de Pousthomy

Madame la Présidente présente au Conseil Communautaire, le projet de construction d'un point de vue sur le haut de côte de la RD999, commune de Pousthomy. La zone d'arrêt ne correspondant plus aux attentes, les travaux d'aménagement permettraient de donner satisfaction pour les raisons suivantes :

- Ils permettront de matérialiser et valoriser l'entrée ouest de notre territoire,
- Les usagers de la route qui souhaitent s'arrêter pourront le faire dans des conditions de sécurité optimums, par la présence de places matérialisées et séparées physiquement par une glissière béton,
- Les aménagements comprennent du mobilier pour se détendre et laisser l'endroit intact,
- Nous aurons la possibilité de diffuser de l'information à travers des supports implantés sur site.

Madame la Présidente présente le plan de financement prévisionnel ainsi que l'échéancier :

DEPENSES		RECETTES		
Désignations	Montant HT	Désignations	%	Montant HT
Travaux	52 146,15 €	Conseil Départemental - FAL	9,59 %	5 000,00 €
		Conseil Régional – Signalétique	5,64 %	2 940,00 €
		Autofinancement	84,77 %	44 206,15 €
TOTAL HT	52 146,15 €	TOTAL HT		52 146,15 €

L'échéancier proposé prévoit :

Travaux préparatoires :	Janvier 2022
Pose du Belvédère :	Février 2022
Aménagements :	Mars 2022
Fin de travaux :	Fin Avril 2022

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** le projet de construction d'un point de vue sur la RD999, commune de Pousthomy,
- **VALIDE** le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,
- **VALIDE** l'échéancier présenté ci-dessus,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à lancer l'appel d'offres,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à effectuer toutes les démarches nécessaires pour solliciter les subventions auprès des différents financeurs,
- **DONNE** tous pouvoirs à sa Présidente pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.

Projet de création d'un local (rangement matériels intercommunal) – école de foot Rance et Rougier

Madame la Présidente présente le projet concernant la construction de locaux pour l'école de foot d'intérêt communautaire de Mont Rance et Rougier. Les travaux envisagés en extension des vestiaires actuels portent sur :

- La création d'un local de stockage,
- La création d'un abri pour les véhicules de l'association,
- La création d'un bureau,
- L'aménagement d'une salle de réunion.

Madame la Présidente présente le plan de financement prévisionnel ainsi que l'échéancier :

DEPENSES		RECETTES		
Désignations	Montant HT	Désignations	%	Montant HT
Travaux	52 141.95 €	ETAT - DETR	30%	18 642.59 €
Maitrise d'œuvre – études – contrôle	10 000.00 €	Conseil Régional	15%	9 321.29 €
		Conseil Départemental	25%	15 535.49 €
		Autofinancement	30%	18 642.58 €
TOTAL HT	62 141.95 €	TOTAL HT		62 141.95 €

L'échéancier proposé prévoit :

Travaux préparatoires :	Janvier 2022
Démarrage travaux :	1 ^{er} trimestre 2022
Fin de travaux :	3 ^{ème} trimestre 2022

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** le projet de travaux de construction de locaux pour l'école de football d'intérêt communautaire,
- **VALIDE** le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,
- **VALIDE** l'échéancier présenté ci-dessus,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à lancer l'appel d'offres,
- **DÉCIDE** de solliciter le soutien de l'ETAT au titre de la DETR,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à effectuer toutes les démarches nécessaires pour solliciter les subventions auprès des différents financeurs,
- **DONNE** tous pouvoirs à sa Présidente pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.

Centre de Loisirs « Le coin des copains » - avenants à intervenir :

❖ **Lot N°1 : Plâtrerie – Carrelage – Isolation – SARL CAUMES ET FILS :**

Considérant la délibération n° 20200924_113 en date du 24 septembre 2020 relative à l'attribution du marché de travaux pour les travaux de rénovation de l'ALSH à Belmont-sur-Rance.

Madame la Présidente précise aux membres de l'Assemblée de la nécessité d'approuver l'avenant n° 1 pour le lot n° 1 – Plâtrerie – Carrelage - Isolation – attribué à la SARL CAUMES ET FILS.

Cet avenant prend en compte des prestations supplémentaires :

- Travaux supplémentaires d'aménagement intérieur non prévu au marché selon devis n° 3377 du 20/11/2020 :
 - o moins-values au niveau des : protection à l'eau liquide SPEC, fourniture et pose de faïence,
 - o plus-values au niveau des : doublage, pose bloc porte dans cloisons placo hors châssis vitré, fourniture et pose de plinthes, raccord carrelage.

Madame la Présidente présente les caractéristiques de l'avenant n° 1 :

Lot	Entreprise	Montant Base	Avenant	Nouveau Montant
1	SARL CAUMES ET FILS	20 645,32	1 740,17	22 385,49
	T.V.A. 20 %	4 129,06	348,03	4 477,10
	TOTAUX T.T.C.	24 774,38	2 088,20	26 862,59

Madame la Présidente propose donc aux membres du Conseil Communautaire d'approuver l'avenant n° 1 au marché de travaux, comme détaillé ci-dessus.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'avenant n° 1 au marché de travaux pour le LOT N° 1 Plâtrerie Carrelage – Isolation – comme détaillé ci-dessus,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

❖ **Lot N°4 : Menuiseries intérieures et extérieures – MENUISERIE JÉRÔME PUECH :**

Considérant la délibération n° 20200924_113 en date du 24 septembre 2020 relative à l'attribution du marché de travaux pour les travaux de rénovation de l'ALSH à Belmont-sur-Rance.

Madame la Présidente précise aux membres de l'Assemblée de la nécessité d'approuver l'avenant n° 2 pour le lot n° 4 – Menuiseries extérieures & intérieures – attribué à la MENUISERIE JÉRÔME PUECH.

Cet avenant prend en compte des prestations supplémentaires :

- Travaux supplémentaires d'aménagement intérieur non prévu au marché selon devis n° D-21/07-00588 du 01/07/2021 plus-values au niveau des : fournitures et poses de cylindres (35 x 35 à bouton moleté, 35 x 35, 45 x 45 à bouton moleté).

Madame la Présidente présente les caractéristiques de l'avenant n° 2 :

Lot	Entreprise	Montant Base	Avenant	Nouveau Montant
4	MENUISERIE JÉRÔME PUECH	52 005,37	834,00	52 839,37
	T.V.A. 20 %	10 401,07	166,80	10 567,87
	TOTAUX T.T.C.	62 406,44	1 000,80	63 407,24

Madame la Présidente propose donc aux membres du Conseil Communautaire d'approuver l'avenant n° 2 au marché de travaux, comme détaillé ci-dessus.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'avenant n° 2 au marché de travaux pour le LOT N° 4 Menuiseries extérieures & intérieures – comme détaillé ci-dessus,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

Construction MSP Camarès – avenants à intervenir :

❖ Lot N°1 : Terrassements – VRD – Voiries – SAS GUIPAL :

Considérant la délibération n° 20200130_008 en date du 30 janvier 2020 relative à l'attribution du marché de travaux pour la construction d'une maison de santé Pluri-professionnelle à Camarès,

Vu la délibération n° 20200723_057 en date du 23 juillet 2020 approuvant l'avenant n° 1 au marché de travaux pour le lot n° 1 Terrassements – VRD – Voiries,

Madame la Présidente fait part aux membres de l'Assemblée de la nécessité d'approuver l'avenant n° 2 pour le lot n° 1 – Terrassements – VRD – Voiries – attribué à la SAS GUIPAL.

Cet avenant prend en compte les prestations suivantes :

- Choix de l'option enrobé au lieu du tricouche pour les revêtements de voirie selon variante mentionnée par l'entreprise sur l'acte d'engagement.

Madame la Présidente présente les caractéristiques de l'avenant n° 2 :

Lot	Entreprise	Montant Base avec Avenant n° 1	Avenant	Nouveau Montant
1	SAS GUIPAL	145 806,76	15 966,05	161 772,81
	T.V.A. 20 %	29 161,35	3 193,21	32 354,56
	TOTAUX T.T.C.	174 968,11	19 159,26	194 127,37

Madame la Présidente propose donc aux membres du Conseil Communautaire d'approuver l'avenant n° 2 au marché de travaux, comme détaillé ci-dessus.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'avenant n° 2 au marché de travaux pour le LOT N° 1 Terrassements – VRD - Voiries – comme détaillé ci-dessus,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

❖ Lot N°2 : Terrassements – Maçonnerie – Gros-Œuvre – PRIEU JEAN-FRANCOIS :

Considérant la délibération n° 20200130_008 en date du 30 janvier 2020 relative à l'attribution du marché de travaux pour la construction d'une maison de santé Pluri-professionnelle à Camarès,

Madame la Présidente précise aux membres de l'Assemblée la nécessité d'approuver l'avenant n° 1 pour le lot n° 2 – Terrassements – Maçonnerie – Gros-Œuvre – attribué à PRIEU JEAN-FRANCOIS.

Cet avenant prend en compte des prestations supplémentaires :

- Travaux supplémentaires de construction non prévus au marché : plus-value pour fourniture de caissons de volets roulants en remplacement de l'entreprise Angles.

Madame la Présidente présente les caractéristiques de l'avenant n° 1 :

Lot	Entreprise	Montant Base	Avenant	Nouveau Montant
2	PRIEU JEAN-FRANCOIS	159 470,07	1 522,20	160 992,27
	T.V.A. 20 %	31 894,01	304,44	32 198,45
	TOTAUX T.T.C.	191 364,08	1 826,64	193 190,72

Madame la Présidente propose donc aux membres du Conseil Communautaire d'approuver l'avenant n° 1 au marché de travaux, comme détaillé ci-dessus.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'avenant n° 1 au marché de travaux pour le LOT N° 2 Terrassements – Maçonnerie – Gros-Œuvre – comme détaillé ci-dessus,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

Marché de travaux écomusée de Montaigut : avenant de prolongation du délai d'exécution

Madame la Présidente rappelle que le Conseil Communautaire a engagé, par délibération n° 20180726_086 en date du 26 juillet 2018, la procédure de passation du marché public pour l'opération de travaux de rénovation et d'aménagement pour la création d'un écomusée sur le site de Montaigut – commune de Gissac.

Cette opération constituant la deuxième phase de l'écomusée de Montaigut a pour objectif de conforter l'attractivité touristique du site par la mise en valeur du patrimoine naturel et architectural du village de Montaigut et du hameau de La Jasse. Les travaux visent à redonner à certains bâtiments leur destination première : école, four à pain, forge, habitations des paysans pauvres au Hameau de La Jasse, et créer ainsi des espaces d'expositions, mais également aménager un pôle d'accueil, des sanitaires.

Le marché de travaux signé en 2018 mentionne un délai d'exécution de 3 ans, dont le terme est en octobre 2021. Si les prestations faisant l'objet des lots 2 et 3 sont aujourd'hui exécutées, la crise sanitaire a impacté le planning d'exécution des travaux composant le lot n° 1 – maçonnerie devant être réalisés par le titulaire : l'Association des Amis du Château de Montaigut (chantiers d'insertion).

En effet, face à l'épidémie de Coronavirus « Covid-19 » et ses conséquences, l'Association des Amis du Château de Montaigut, tout comme bien d'autres entreprises titulaires de contrats publics, rencontre un certain nombre de difficultés dans l'exécution de ce contrat. En conséquence, Madame la Présidente propose aux membres de l'Assemblée la signature d'un avenant de prolongation du délai d'exécution pour une durée de 1 an, sans modification de l'économie du marché du lot n° 01 – maçonnerie.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'avenant n° 1 au marché de travaux pour le Lot n° 01 – maçonnerie portant prolongation du délai d'exécution du marché pour une durée d'un an,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

Projet de règlement pour les demandes de subvention des associations

Madame la Présidente fait part à l'assemblée du travail de la commission Culture.

Sur proposition de son président, Monsieur Richard SLEIZAK, cette commission a travaillé à la rédaction d'un règlement d'aide aux associations et a validé un projet qu'elle souhaite, à présent, soumettre au Conseil Communautaire.

Madame la Présidente donne lecture du projet de règlement, adressé avant la présente réunion à chacun des membres de l'assemblée.

Ce projet énonce l'objectif de ce règlement :

« L'attribution d'aides aux associations locales est une démarche volontaire de la collectivité qui a identifié le tissu associatif comme un élément moteur du développement local.

L'objectif de ce document est de clarifier le champ d'intervention de la COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTs, RANCE ET ROUGIER par l'établissement d'un règlement des aides au fonctionnement des associations culturelles et sportives œuvrant pour l'animation du territoire de la communauté de communes en définissant des domaines d'interventions et des critères d'opérations éligibles.

Toutefois, il semble important de rappeler que la Communauté de communes est totalement libre d'accepter ou de refuser de participer au financement d'un projet. De même, le bénéfice d'une subvention ne donne aucun droit quant à son renouvellement. »

Il précise ensuite pour ce type d'accompagnement :

- les domaines d'intervention,
- les critères d'éligibilité et les types de subventions,
- les modalités de demandes et d'attribution retenues.

Ce document est complété par deux formulaires de demande d'aide : un pour les demandes de soutien au fonctionnement et un pour les demandes d'accompagnement pour des projets particuliers.

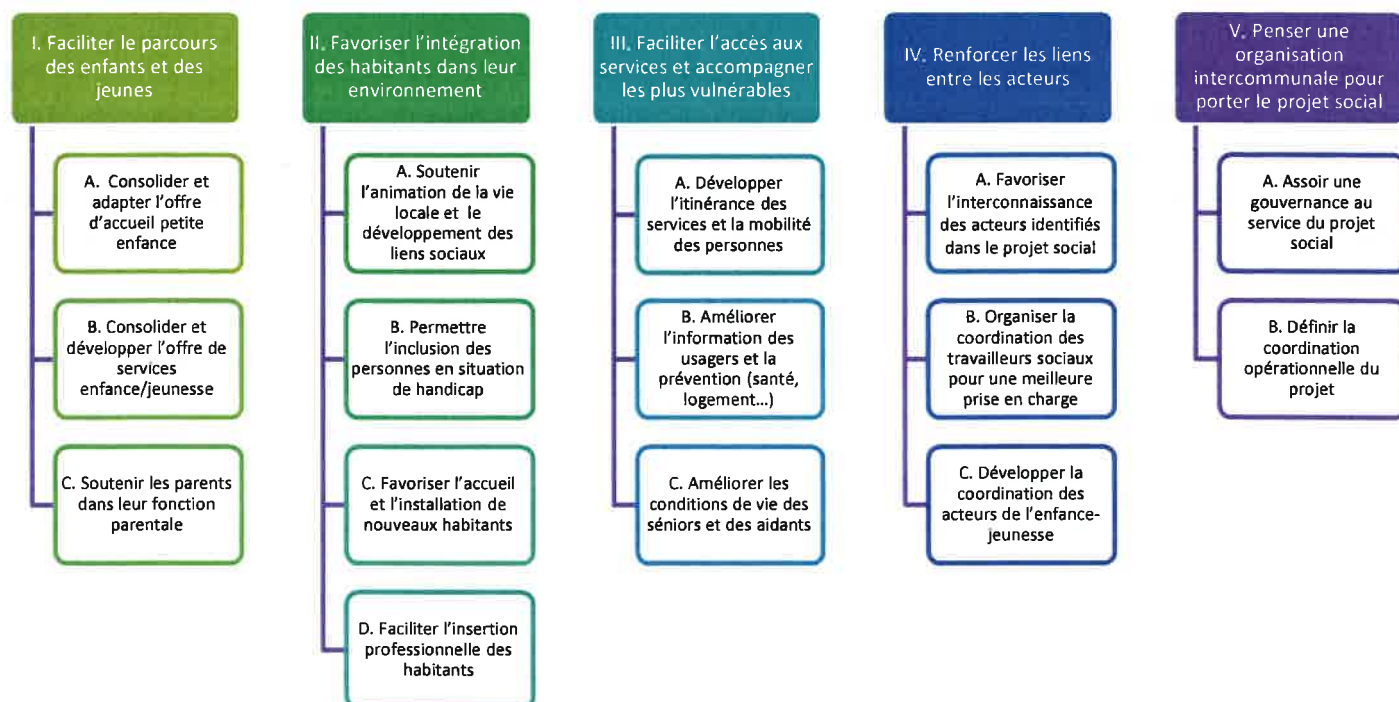
Madame la Présidente invite le Conseil Communautaire à se prononcer sur ce projet de règlement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **ADOpte** le règlement proposé et les formulaires associés tel qu'annexés à la présente délibération,
- **DONNE** pouvoirs à Madame la Présidente pour apporter si nécessaires, après avis de la Commission Culture, d'éventuelles modifications au dit règlement.

Point sur la démarche CTG

Suite à la restitution du diagnostic territorial et la réalisation de réunion de travail, cinq grands axes de travail ont vu le jour :



Après validation des enjeux, axes stratégiques et objectifs du projet social en bureau élargi des Maires (16 septembre 2021) et en Conseil Communautaire, des « ateliers plan d'action » vont être organisés (30 septembre et 1^{er} octobre 2021) afin d'approfondir ces thématiques et de proposer des plans d'action concrets. Ces ateliers auront pour thème de travail :

- Animation de la vie sociale, vie associative, accueil des habitants ;
- Services aux familles (petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité) ;
- Prévention (dont santé, logement, mobilité) et vieillissement ;
- Accès aux droits et coordination des acteurs.

La validation finale de la démarche CTG par le Conseil Communautaire se fera le 25 novembre 2021 et la restitution de la démarche au COPIL élargi ainsi que la signature de la CTG avec la CAF le 2 décembre 2021.

Décision modificative n° 1 pour le budget général

Madame la Présidente propose la Décision Modificative suivante nécessaire à l'ajustement des prévisions budgétaires inscrites au budget primitif 2021 :

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT 				
R-002-01 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	209 233.65 €
TOTAL R 002 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	209 233.65 €
D-6238-511 : Divers	0.00 €	4 200.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	4 200.00 €	0.00 €	0.00 €
D-023-01 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	388 640.65 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	388 640.65 €	0.00 €	0.00 €
R-7588-61 : Autres produits divers de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €	175 289.00 €
R-7588-820 : Autres produits divers de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €	8 318.00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €	183 607.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	392 840.65 €	0.00 €	392 840.65 €
 INVESTISSEMENT 				
D-001-01 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	440 891.36 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	440 891.36 €	0.00 €	0.00 €
R-021-01 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	388 640.65 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	388 640.65 €
R-10222-01 : F.C.T.V.A.	0.00 €	0.00 €	0.00 €	35 170.71 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	0.00 €	0.00 €	35 170.71 €
R-1321-121-951 : ECO-MUSEE DE MONTAIGUT 2ème phase	0.00 €	0.00 €	75 147.87 €	0.00 €
R-1328-121-951 : ECO-MUSEE DE MONTAIGUT 2ème phase	0.00 €	0.00 €	91 900.00 €	0.00 €
R-1341-121-951 : ECO-MUSEE DE MONTAIGUT 2ème phase	0.00 €	0.00 €	0.00 €	212 847.87 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	167 047.87 €	212 847.87 €
D-165-510 : Dépôts et cautionnements reçus	0.00 €	320.00 €	0.00 €	0.00 €
R-1641-01 : Emprunts en euros	0.00 €	0.00 €	0.00 €	186 200.00 €
TOTAL 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	320.00 €	0.00 €	186 200.00 €
D-2188-101-821 : ACQUISITION MATERIELLE DE VOIRIE	0.00 €	7 200.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	7 200.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-140-64 : AMENAGEMENT CENTRE DE LOISIRS DE BELMONT	0.00 €	21 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-144-61 : EHPAD DE BRUSQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-61 : Constructions	0.00 €	180 400.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	207 400.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	655 811.36 €	167 047.87 €	822 859.23 €
Total Général		1 048 652.01 €		1 048 652.01 €

Où cet exposé, le Conseil Communautaire :

- **VALIDE** la présentation,
- **AUTORISE** la Décision Modificative n° 01 pour le Budget Principal,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.

Délibération pour intégration sur le budget principal, des résultats budgétaires du budget annexe ZA de Saint-Pierre (consécutivement à la clôture)

Suite à la décision du Conseil Communautaire n° 20201217_166 en date du 17 décembre 2020 relative à la clôture du budget annexe Zone d'activités de Saint-Pierre au 31 décembre 2020, Madame la Présidente invite le Conseil Communautaire à se prononcer quant à l'intégration des résultats de ce budget dans le budget principal de la Communauté de Communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** la reprise des résultats de ce budget annexe dans le budget principal de la Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier, comme suit :
 - o Excédent en section de fonctionnement : 209 233.65 €,
 - o Déficit en section d'investissement : 440 891.36 €.
- **DÉCIDE** d'autoriser Madame la Présidente à signer toutes les pièces administratives relatives à la suppression de ce budget annexe et aux écritures d'intégration sur le budget principal.

Ressources humaines

❖ Création d'un emploi permanent :

Considérant la nécessité de créer un emploi de Rédacteur Principal de 1^{ière} classe à temps complet pour le recrutement d'un agent en raison : nécessité de service au service administratif.

Madame la Présidente propose à l'assemblée :

- **La création** de 1 emploi de Rédacteur Principal de 1^e classe, permanent à temps complet.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 04/10/2021

- Filière : administrative,
- Cadre d'emplois : Rédacteur,
- Grade : Rédacteur Principal de 1^{ière} classe,
- Ancien effectif : 1,
- Nouvel effectif : 2.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

- **ADOpte** à l'unanimité des membres présents.

❖ Contrats d'Assurance des Risques Statutaires = Précisions

Lors du Conseil communautaire du **24/06/2021**, le conseil a validé que le CDG se charge de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

Aussi il y a lieu de clarifier certains points :

- Actuellement la collectivité assure les risques statutaires (arrêt maladie, accident du travail, maternité...) auprès de Groupama (CIGAC) pour les agents titulaires, stagiaires, contractuels sur des emplois permanents.

Ce qui signifie par exemple : quand un agent est en arrêt maladie, l'assurance CIGAC indemnise (selon le contrat) directement la collectivité (**Indemnités journalières/ charges patronales**) ceci afin de permettre à la collectivité de remplacer l'agent momentanément indisponible.

- En adhérant au contrat de groupe du CDG, la collectivité bénéficierait de tarif de groupe (sous réserve que celui-ci soit plus avantageux pour la collectivité).
- Le CDG va lancer la procédure de marché public, il reviendra vers la collectivité à l'automne.
- Puis la collectivité devra délibérer si elle souhaite adhérer ou non au contrat de groupe du CDG ou conserver le contrat d'assurance actuel.

Questions diverses

❖ AGENDA A VENIR :

CALENDRIER DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES		
jeudi 23 septembre 2021	20h30	<i>lieu restant à définir</i>
jeudi 28 octobre 2021	20h30	<i>lieu restant à définir</i>
jeudi 25 novembre 2021	20h30	<i>lieu restant à définir</i>
jeudi 16 décembre 2021	20h30	<i>lieu restant à définir</i>
CALENDRIER DES BUREAUX		
jeudi 16 septembre 2021	10h00	Belmont
jeudi 21 octobre 2021	10h00	Belmont
jeudi 18 novembre 2021	10h00	Belmont
jeudi 09 décembre 2021	10h00	Belmont
AUTRES RÉUNIONS		
Lundi 6 septembre 2021 Présentation du PRN Grands Causses Guichet unique et accueil des nouveaux arrivants	10h30	Salle aérodrome Belmont
Jeudi 16 septembre 2021 Conseil Communautaire unique pour délibérer sur le PADD	14h00	Salle des fête Belmont

Levée de la séance à 22 heures 43 minutes.

La Présidente,
Monique ALIÈS



